



FFvolley

Attention : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions du Conseil Supérieur de la DNACG. **Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.**

CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 24 JUILLET 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Jacques LAGNIER, Président
Philippe LAMOTTE, Michel LEGER, Marc LE NERRANT

Excusé :

Sabine FOUCHER, Hubert TUILLIER, Laurent MOREUIL,

Assiste :

Alicia RICHARD (Juriste)

Le 24 juillet 2020, à partir de 9h30, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni en commission d'appel sur convocation régulière de ses membres au siège de la Fédération Française de Volley et par visioconférence.

Trois clubs ont interjeté appel de décisions de la CACCF, conformément au Règlement de la DNACG, leur appel est recevable en la forme.

Le Conseil Supérieur a délibéré et pris les décisions suivantes :

BOUC VOLLEY BALL

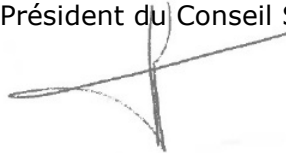
- Refus d'accession en division Elite pour la saison 2020/2021.

PARIS UNIVERSITE CLUB VOLLEY BALL

- Refus d'accession en division Elite pour la saison 2020/2021.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur de la DNACG



ASUL LYON VOLLEY BALL

- Accord d'accession en division Elite pour la saison 2020/2021 ;
- Prise d'acte.

Michel LEGER

Président de séance du Conseil Supérieur
de la DNACG

